

L'OMC EST A NOS PORTES

Dans ce numéro

Mobilisations contre l'OMC

- Riva del Garda (Trento) 4, 5 et 6 septembre (contre la réunion des Ministres européens du commerce voir www.stopwrtoriva2003.org)

- Cancun 10 au 14 septembre (contre la Ministérielle de l'OMC, voir <http://www.cancuncommittee.org/>)

1- La préparation des mobilisations de Cancún à Mexico (Par Geoffrey Pleyers)

Au niveau de la société civile qui se rend à Cancún, le groupe le plus novateur est sans aucun doute celui des jeunes mexicains. Si leur réseau a tardé à se mettre en place, depuis plusieurs semaines, ils sont parvenus à se réunir au sein d'une très large coalition baptisée « Résistance globale » qui rassemble des anarchistes radicaux aux jeunes proches d'ONG. Ayant été capable d'aborder ensemble des problèmes clés tels que ceux de la violence et de l'autonomie de chaque association, ils ont construit une convergence solide et espèrent que « Cancún servira de trampoline pour réveiller les mouvements sociaux qui sont endormis ». Une caravane d'une quinzaine d'autocars partira du centre du pays ce 6 septembre pour rejoindre Cancún deux jours plus tard, s'arrêtant dans plusieurs villes pour de brefs meetings. Cette caravane sera rejointe par quatre autocars du Chiapas.

2- OMC et droit au développement - Les enjeux de la conférence de Cancun (1) (Par Arnaud Zacharie)

Du 10 au 14 septembre 2003 se tiendra à Cancun (Mexique) la cinquième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des enjeux cruciaux pour le niveau de vie de millions de personnes de par le monde seront négociés à cette occasion. Les négociations en cours depuis plusieurs mois pour préparer cette conférence ont été âpres et les divergences euro-atlantiques et Nord-Sud ne sont toujours pas réglées à quelques jours de l'échéance. Ce vade mecum propose de faire le point sur ces enjeux et, plus particulièrement, sur les deux dossiers les plus « chauds » qui portent, ni plus ni moins, sur deux des droits les plus fondamentaux de l'humanité : le droit à la santé et le droit à l'alimentation.

3- OMC, un état des lieux (1) - Les sujets de Singapour (Par Gérard Surdez)

Lorsqu'en 1996, la Déclaration Ministérielle de Singapour a donné mandat pour l'établissement de groupes de travail chargés d'analyser ces sujets, la plupart des PED n'ont pas été convaincu de la nécessité de négocier des règles multilatérales les concernant. Ils les ont surtout considérés comme des sujets qui intéressaient en premier lieu les économies développées. Ils estiment que le système commercial multilatéral ne se prête pas à au traitement des principaux défis qui se trouvent au cœur des investissements de l'étranger.

4- Grève de la faim de militants de syndicats alternatifs en Sibérie (Par Carine Clément)

Depuis le 25 août six militants de syndicaux alternatifs de la région de Novosibirsk (Sibérie) sont en grève de la faim. Ils entendent ainsi attirer l'attention du grand public sur les pratiques de plus en plus arbitraires des directions d'entreprise envers les salariés et surtout les syndicats.

La préparation des mobilisations de Cancún à Mexico

Par Geoffrey Pleyers. Aspirant du FNRS, doctorant en sociologie à l'Université de Liège et à l'EHESS-Paris. Chercheur invité à l'Institut de Recherches Sociales (IIS) UNAM, Mexico.

Du 10 au 14 septembre prochain aura lieu le sommet ministériel de l'OMC à Cancún, dans le sud-est du Mexique. Malgré les enjeux extrêmement importants des négociations qui y auront lieu, les opposants à l'OMC ne seront sans doute pas extrêmement nombreux dans les rues de Cancún. Si certaines des

causes sont à rechercher au sein même du mouvement social mexicain, d'autres sont liées à la situation géographique de cette ville et à son contexte socio-politique. En effet, depuis Seattle, les « grands de ce monde » ne choisissent pas au hasard le lieu de leur réunion. Le sommet précédent de l'OMC a eu lieu dans le désert d'un pays dictatorial, à Doha et le G8 s'est réuni dans les montagnes du Canada puis d'Evian. Cancún est une ville balnéaire, très chère pour les Mexicains et située à un peu plus de 24 heures de voyage en car de la capitale. Pourtant, comme lors de toute mobilisation altermondialiste internationale, la base du succès repose avant tout sur la mobilisation de la société civile nationale. Il est dès lors intéressant de se

pencher sur les préparatifs de Cancún au sein des coalitions et mouvements mexicains.

Si la réunion de l'OMC à Cancún est prévue de longue date, ce n'est qu'avec l'insistance des mouvements sociaux internationaux que les Mexicains ont pris conscience de l'importance de se mobiliser pour un tel sommet. Ainsi, ce sont les étrangers plutôt que les Mexicains qui ont désigné Cancún comme une étape fondamentale de la protestation altermondialiste, comme l'ont illustré divers événements, déclarations et attitudes lors du dernier Forum Social Mondial. Cependant, depuis plusieurs semaines, un travail de diffusion d'information quant à l'OMC et aux enjeux du sommet de Cancún est réalisé par différents acteurs de gauche et notamment par le quotidien La Jornada.

Sans entrer dans les détails, il faut commencer par signaler que les mouvements sociaux mexicains sont globalement assez divisés, c'est particulièrement le cas au niveau des syndicats dont les plus puissants demeurent ancrés dans la logique corporatiste en vigueur lors des sept décennies du PRI (le parti-Etat au pouvoir jusqu'en 2000). La méfiance règne entre différents secteurs des mouvements sociaux et la volonté d'unité affirmée par tous les acteurs n'est pas toujours sincère. Certes, tous reconnaissent l'importance de s'unir face à un adversaire commun, dans ce cas-ci l'OMC, mais beaucoup aimeraient que cette convergence se fasse autour de leur mouvement. Différentes coalitions affirment ainsi leur volonté de rassembler tous les mouvements sociaux mexicains contre le néolibéralisme. Face aux sommets de Cancún, plusieurs acteurs se sont organisés. Leur coordination est variable et leur entente parfois mauvaise, quand il ne s'agit pas de « guerre larvée » pour employer le terme de certains leaders. Tous espèrent que la pression liée à la présence des militants étrangers contribuera à rendre une certaine harmonie au contre-sommet de Cancún.

Depuis plusieurs mois, le réseau mexicain de lutte contre l'ALCA, membre de l'importante Alliance Sociale Continentale s'est transformé en « Espace mexicain contre l'OMC » qui accueille un nombre plus large d'associations mais est toujours formé autour du réseau mexicain d'action contre le libre commerce (ReMALC). Si les acteurs sociaux de cette coalition sont divers, l'essentiel des débats est mené par quelques représentants d'ONG, et particulièrement celles qui forment le comité de la ReMALC. Certes quelques jeunes et plusieurs mouvements sociaux assistent aux réunions mais gardent un rôle marginal malgré l'importance des actions qu'ils mènent en vue du sommet de Cancún.

Depuis avril dernier, cinq réunions générales de cet espace mexicain ont été convoquées et diverses commissions ont travaillé en vue de l'organisation du Forum des Peuples qui se tiendra à Cancún du 9 au 14 septembre. Appuyé sur divers réseaux internationaux d'ONG et sur le Forum Social Mondial, ce Forum

devrait ressembler à un petit Porto Alegre, comptant plusieurs dizaines de séminaires et d'ateliers organisés dans toute la ville de Cancún, des hôtels au terrain de baseball. Au sein de ce forum des peuples seront notamment organisés deux jours de réunions du réseau de mouvements sociaux né lors du dernier Forum Social Mondial, une réunion mondiale contre la guerre, le lancement du quatrième Forum Social Mondial, un forum des femmes ainsi qu'une rencontre très attendue intitulée « Zapatisme et résistance globale ». En effet, lors de la récente ouverture des « caracoles » (escargots) zapatistes, les insurgés chiapanèques ont pour la première fois accepté l'invitation à participer à un contre-sommet altermondialiste.

Une réelle volonté de rassemblement était à l'origine de ce forum qui entend regrouper des initiatives prises par de multiples associations nationales et internationales. Le forum syndical et celui des indigènes, la foire du commerce équitable et une cinquantaine d'autres événements s'inscrivent ainsi dans ce Forum des Peuples tout en demeurant très indépendants. Néanmoins, suite à de nombreuses dissensions, le forum paysan ne s'est pas inscrit dans ce forum des peuples.

Force est de constater que lors de toutes les réunions préparatoires de ce forum des peuples au niveau mexicain, il a été très peu question d'action. Toute l'attention s'est concentrée sur l'organisation de conférences et de discussions autour des thèmes habituels chers aux altermondialistes. Certes, tous participeront à la marche paysanne et relègueront l'initiative internationale du 13 septembre, mais aucune protestation n'est prévue par cet Espace mexicain le jour de l'ouverture de la conférence de l'OMC.

D'autres acteurs sociaux ont obtenu leur accréditation pour participer au sommet de l'OMC. La plupart des personnes accréditées sont des leaders d'ONG qui participent par ailleurs au forum des peuples et des communications quotidiennes sont prévues entre « ceux de dedans et ceux de dehors ». Parmi les multiples initiatives prévues « dedans », signalons notamment la remise d'une pétition d'Oxfam ayant récolté 3,7 millions de signatures.

Depuis janvier 2003, la plupart des produits agricoles ont été libéralisés au Mexique dans le cadre du Traité de Libre Commerce d'Amérique du Nord (TLCAN). Dans ces conditions, les paysans mexicains laissés à l'abandon ne peuvent concurrencer leurs voisins du nord bien équipé et subventionnés. Depuis décembre 2002, les mobilisations paysannes sont donc importantes au Mexique. La plupart sont le fait d'une coalition appelée El Campo No Aguanta Más. La plus importante des associations rassemblées en ce cadre, l'UNORCA, fait partie de l'internationale paysanne Via Campesina. Elle a été la première à appeler à la mobilisation à Cancún et a promis d'amener 10.000 paysans. Leurs activités principales auront lieu dans le cadre du Forum paysan ainsi que lors de la

manifestation du 10 septembre. Vu l'importance relative du nombre des paysans et étant donné que ces organisations centrent leur mobilisation sur cette date plutôt que sur l'initiative internationale du 13 septembre, le mercredi 10 devrait voir la manifestation la plus nombreuse à Cancún.

Mais, au niveau de la société civile qui se rend à Cancún, le groupe le plus novateur est sans aucun doute celui des jeunes mexicains. Si leur réseau a tardé à se mettre en place, depuis plusieurs semaines, ils sont parvenus à se réunir au sein d'une très large coalition baptisée « Résistance globale » qui rassemble des anarchistes radicaux aux jeunes proches d'ONG. Ayant été capable d'aborder ensemble des problèmes clés tels que ceux de la violence et de l'autonomie de chaque association, ils ont construit une convergence solide et espèrent que « Cancún servira de trampoline pour réveiller les mouvements sociaux qui sont endormis ». Une caravane d'une quinzaine d'autocars partira du centre du pays ce 6 septembre pour rejoindre Cancún deux jours plus tard, s'arrêtant dans plusieurs villes pour de brefs meetings. Cette caravane sera rejointe par quatre autocars du Chiapas.

S'ils ne sont pas extrêmement nombreux par rapport aux rendez-vous altermondialistes européens ou nord-américains, ces jeunes sont particulièrement motivés et bien organisés. Ainsi, des dizaines de groupes d'affinité ont d'ores et déjà été formés et se regroupent dans trois blocs de couleurs différentes suivant le type d'action et le degré de confrontation envisagés. Dans le campement des jeunes proclamé « sans drogue et sans alcool », des ateliers, des débats et des discussions seront certes organisés, mais, contrairement aux ONG, là n'est pas l'essentiel pour ces jeunes qui seront à Cancún principalement pour manifester leur opposition à l'OMC dans les rues de la ville. Ainsi, chaque jour différents types d'action sont prévues. Si certaines tenteront de bloquer les ministres qui se rendront au sommet, la plupart des actions laisseront une large place à la créativité. Les jeunes reprendront ainsi symboliquement les espaces devenus privés, comme les rues et les plages de Cancún. Ils entendent également dénoncer la privatisation des services publics.

Par ailleurs, divers partis politiques mexicains ont également décidé de se rendre à Cancún, notamment le PRI et le PRD. Comme à Porto Alegre, un forum parlementaire s'y tiendra le 8 septembre.

A ces militants de la société civile mexicaine viendront s'ajouter bon nombre d'altermondialistes internationaux, bien que les conditions d'accès au territoire mexicain aient été restreintes. De nombreuses ONG internationales, surtout nord-américaines, sont ainsi mobilisées alors que Via Campesina, dont le siège est au Honduras, amènera des paysans d'Amérique Centrale et du monde, même si José Bové, l'une des figures de proue de la bataille de Seattle, a été retenu par les autorités françaises. De nombreux jeunes

étrangers se sont rendus à la mi-août au grand rassemblement zapatiste des Caracoles. Une partie d'entre eux ont prolongé leur séjour jusqu'à Cancún. Cependant, le nombre de participants et le succès de la protestation dépendent avant tout des militants locaux et nationaux. Or ceux-ci devraient être bien moins nombreux que lors des récents sommets internationaux en Europe ou en Amérique du Nord. De plus, à ce niveau, les militants mexicains restent sur deux échecs : ceux des contre-sommet de Cancún en 2001 et de Monterrey en 2002.

Mais un autre facteur pourrait changer les choses. En effet, plutôt que les mobilisations contestataires, ce sont les dissensions internes de l'OMC qui ont été déterminante dans l'échec des « négociations du millénaire » à Seattle. Avant l'ouverture du sommet de Cancún, les divergences sont peut-être plus grandes que jamais. Dans les deux principaux domaines de négociation à l'ordre du jour (l'agriculture et la propriété intellectuelle)[1], différents pays du Sud ont lancé des contre-propositions face à l'accord Union Européenne – Etats-Unis. Ainsi, le 20 août, le Brésil a diffusé un texte alternatif en matière d'agriculture qui est aujourd'hui soutenu par bon nombre de pays du Sud, parmi lesquels la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud. En ce qui concerne les nouveaux thèmes à négocier, les pays du Sud ont affirmé qu'il n'y aurait pas de pourparlers avant que ne soient accomplies les promesses des pays du Nord en matière d'agriculture et de propriété intellectuelle. Néanmoins, il ne s'agit pas de sous-estimer les moyens de pressions dont disposent les pays riches. De plus, ces derniers n'ont jamais hésité à lancer des promesses et à signer des accords afin de faire avancer leurs intérêts dans les négociations, quittent à revenir quelques mois plus tard sur les accords signés.

Lors du dernier sommet de l'OMC à Doha, peu après le 11 septembre 2001, Robert B. Zoellick, délégué du commerce de l'administration Bush, avait posé le libre commerce et le néolibéralisme comme unique alternative au terrorisme, s'appuyant sur la tragédie du 11 septembre pour exiger l'union derrière les Etats-Unis et faciliter l'acceptation de leurs propositions. Cette année, le second anniversaire des attentats marquera la moitié du sommet de Cancún, mais les opposants aux libéralismes entendent commémorer ce même jour le trentième anniversaire du coup d'état sanglant du général Pinochet au Chili, appuyé par les Etats-Unis et considéré comme « le début de l'imposition du néolibéralisme en Amérique Latine » et la fin de l'expérience menée par ce pays.

Contact pour cet article. geoffreypleyers@hotmail.com

[1] Parmi les nombreux textes présentant les enjeux des négociations de Cancún, celui d'Arnaud Zacharie est particulièrement clair et intéressant. Cf. « Les enjeux de la conférence de Cancun », Centre national de coopération au développement, Vade mecum, Août 2003.

OMC et droit au développement - Les enjeux de la conférence de Cancun (1)

Par Arnaud Zacharie. Directeur de recherche au Centre national de coopération au développement (CNCD-Opération 11.11.11), porte-parole d'ATTAC-Belgique et co-auteur de « FMI, La main visible » (Labor, 2003).

Extrait du Vade mecum – Septembre 2003. Centre national de coopération au développement (CNCD/Opération 11.11.11)

I- L'OMC et la conférence de Cancun

Qu'est-ce que l'OMC ?

L'OMC est une organisation internationale chargée de favoriser la liberté des échanges commerciaux. Créée en avril 1994 sur les cendres du GATT, lors de la conférence de Marrakech, elle a été officiellement mise en œuvre en janvier 1995. Les règles de l'OMC se composent de nombreux accords, dont l'Accord sur l'agriculture, l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle (Adpic) et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

Comment fonctionne l'OMC ?

A la fois lieu de négociations et de définitions de règles commerciales communes, l'OMC organise tous les deux ans une conférence ministérielle qui réunit tous ses Etats membres. La conférence de Cancun, qui se tiendra du 10 au 14 septembre 2003, est la cinquième conférence ministérielle de son histoire. Elle fait suite à celle de Doha (2001) qui, dans la foulée de l'échec de la conférence de Seattle (1999), avait débouché sur le « programme de Doha pour le développement », censé bénéficier à des pays en développement de plus en plus frustrés par les promesses non tenues.

L'OMC est dotée d'un tribunal du commerce international, l'Organe de règlement des différends (ORD), devant lequel un Etat membre peut porter plainte contre un autre Etat pour entrave à la liberté de commercer. En cas de litige, un panel d'experts est chargé de l'arbitrage et, en cas de sanctions, le pays plaignant peut taxer l'importation de produits du pays condamné (sorte de « loi du Talion »). Cette panoplie de compétences aboutit à un cumul des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire au sein de cette même institution.

Comment se prennent les décisions à l'OMC ?

Contrairement au FMI et à la Banque mondiale, le mode de décision de l'OMC est « un membre, une voix », mais en réalité aucun vote n'a jamais eu lieu : c'est la « tradition du consensus » (avec toutes les pressions politiques que cela implique) et du « qui ne dit mot consent » (qui pénalise les pays pauvres n'ayant pas

les moyens d'être représentés à toutes les réunions) qui est en vigueur à l'OMC.

II- L'Adpic et l'accès aux médicaments

Qu'est-ce que l'Adpic ?

L'Accord sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce (Adpic) est un accord de l'OMC qui a été rédigé au milieu des années 1990 sous la pression du lobby pharmaceutique et qui offre un cadre légal pour protéger par des brevets la propriété des biens dans tous les domaines de la technologie.

Quelle est l'incidence de l'Adpic sur l'accès aux médicaments ?

La politique des brevets instituée au sein de l'OMC par l'Adpic permet aux firmes de breveter les médicaments pour une période de minimum vingt ans et de les vendre à un prix inabordable pour la majorité des citoyens du Sud. Cette réalité a été dénoncée dès 1999 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)[1]. Cette situation est d'autant plus inique que nombre de médicaments proviennent de plantes médicinales sélectionnées et entretenues par les communautés traditionnelles du Sud avant d'être « découvertes » puis brevetées par les firmes pharmaceutiques.

Pourquoi les médicaments sont-ils brevetés ?

L'argument avancé par le secteur pharmaceutique et les gouvernements des pays industrialisés est que la généralisation du système des brevets est indispensable au financement de la recherche. En effet, grâce aux brevets, les firmes possèdent un monopole sur la vente des médicaments brevetés et peuvent de la sorte maintenir des prix élevés pendant minimum vingt ans. Les profits engendrés grâce à ce privilège permettent ensuite aux firmes de relever le défi financier de la recherche médicale. En définitive, selon cette logique, c'est l'humanité tout entière qui profite des progrès de la recherche médicale ainsi financée.

Le système des brevets est-il un bienfait pour la santé publique ?

Non. Au contraire, des millions de personnes meurent de maladies pour lesquelles il existe des médicaments, mais vendus à des prix trop élevés pour qu'elles y aient accès. Pour ne prendre que l'exemple du SIDA, alors que les traitements anti-rétroviraux existent depuis une décennie, 99% des personnes qui y ont accès vivent dans les pays industrialisés, alors que l'Afrique compte à elle seule 30 millions de séropositifs.

En outre, alors que les brevets sont censés financer la recherche au profit de tous, il n'existe aucune recherche sur les nombreuses maladies qui affectent les populations du Sud - comme la maladie du

sommeil, la maladie de Chagas ou la schistosomiase. Pourquoi ? Tout simplement parce que ces populations ne sont pas suffisamment solvables pour acheter d'éventuels nouveaux médicaments et que ces « marchés de la santé » ne sont donc pas jugés suffisamment rentables par le secteur pharmaceutique.

Résultat : un être humain sur trois n'a aujourd'hui pas régulièrement accès aux médicaments et seulement 8% des ventes mondiales de médicaments sont consommés dans les pays en développement, où vivent pourtant plus des trois quarts de la population mondiale. Selon l'OMS, des dix millions d'enfants de moins de cinq ans qui meurent chaque année, 80% pourraient échapper à la mort s'ils avaient accès aux médicaments. En résumé, le système de l'Adpic équivaut à institutionnaliser au niveau mondial la non-assistance de millions de personnes en danger de mort.

Le système des brevets n'est-il un problème que pour les populations du Sud ?

Cela est de moins en moins le cas et le problème de l'accès aux médicaments risque de fortement s'aggraver au Nord dans les prochaines années. En effet, le prix des nouveaux médicaments brevetés susceptibles à terme de voir le jour, comme les médicaments contre le cancer ou ceux issus de la recherche sur le génome humain, va inévitablement peser sur les systèmes d'assurance-santé des pays industrialisés, déjà menacés. On estime par exemple que les dépenses en produits pharmaceutiques devraient tripler en dix ans aux Etats-Unis.

Comment ont évolué les débats sur la question au sein de l'OMC ?

Les pays en développement demandent depuis plusieurs années de pouvoir contourner le système des brevets pour répondre aux pandémies dévastatrices qui les rongent. L'article 30 de l'Adpic permet de telles dérogations exceptionnelles, mais dans des cas et des conditions tellement restreints que sa portée est quasi nulle[2]. Le comble a été atteint en 2000 avec le procès intenté par 39 firmes pharmaceutiques contre le gouvernement de la République d'Afrique du Sud qui, conformément aux recommandations de l'OMS, envisageait de produire des médicaments « génériques » contre le SIDA, c'est-à-dire des copies de médicaments brevetés beaucoup plus accessibles car vendues bien moins cher. Le tollé qui en a résulté dans l'opinion publique a contraint les firmes à retirer leur plainte et a incité un groupe de pays africains à pousser les gouvernements des pays industrialisés à négocier avec eux sur ce thème.

Ainsi initiées le 20 juin 2001 à l'OMC, les négociations ont continué jusqu'à la conférence ministérielle de Doha en novembre 2001. Elles ont débouché sur un article de la déclaration finale, stipulant que l'Adpic « peut et devrait être interprété et mis en œuvre d'une

manière qui appuie le droit des membres de l'OMC de protéger la santé et, en particulier, de promouvoir l'accès de tous aux médicaments ». La porte a ainsi enfin été ouverte pour qu'en cas de crise sanitaire majeure, les pays du Sud puissent produire des médicaments génériques accessibles aux populations. Problème : rares sont les pays du Sud capables de produire des médicaments génériques. Il est donc nécessaire de permettre aux pays n'ayant pas cette capacité d'utiliser des « licences obligatoires » leur permettant d'importer des médicaments génériques produits par des pays voisins. La discussion, renvoyée à l'OMC, devait aboutir en 2002. Mais aucune solution n'a à ce jour été trouvée.

Quelles sont les positions défendues dans le cadre des négociations du programme de Doha ?

Les négociations ont grosso modo mis en scène trois types de position. D'une part, les pays en développement, emmenés par le Brésil et l'Inde, ont demandé une interprétation de l'article 30 de l'Adpic afin qu'ils puissent exporter rapidement des produits génériques vers les pays pauvres qui en ont besoin.

D'autre part, l'Union européenne a concédé l'octroi de licences obligatoires pour l'exportation de médicaments génériques, mais selon des conditions draconiennes : maladies et médicaments concernés limités, nombre de pays bénéficiaires restreint, procédure d'accès longue et incertaine, etc.

Malgré ces restrictions acceptées fin 2002 par tous les autres Etats membres, les Etats-Unis ont refusé toute modification de l'Adpic, se limitant à concéder un moratoire sur les plaintes déposées sur la question à l'OMC et condamnant le projet d'accord du 16 décembre 2002. En cause : la crainte de l'industrie pharmaceutique américaine, dont les profits en 2002 se sont élevés à 37 milliards de dollars, de se voir prendre des marchés par des firmes brésiliennes ou indiennes et de voir les médicaments génériques revenir en contrebande sur les marchés du Nord.

En février 2003, une réunion rassemblant 22 des 145 Etats membres de l'époque a eu lieu à Tokyo dans le but de trouver une position consensuelle. Le Brésil a notamment proposé, mais en vain, que les capacités de production de médicaments d'un pays soient attestées par l'OMS.

En mai 2003, l'Union européenne a déposé une nouvelle proposition permettant aux exportateurs de vendre à une liste de 76 pays pauvres des médicaments à des prix « différenciés » pour combattre le SIDA, la tuberculose et la malaria. Sans interférer avec le système des brevets et sans passer par des licences obligatoires, ce système facultatif permet aux fabricants qui le souhaitent de vendre les médicaments à un prix légèrement supérieur au coût de production (Soit 15% de plus que le coût de production, soit 75% de moins que le prix moyen dans les pays de l'OCDE)

et donc de s'ouvrir à de nouveaux marchés. Pour garantir que ces médicaments ne reviennent pas par des voies détournées sur le marché européen, ils devraient porter un logo permettant de les identifier facilement.

Les Etats-Unis restant inflexibles, les négociations se sont tendues au fil des semaines, les pays en développement conditionnant la suite des négociations à un accord sur ce dossier. Le 28 août 2003, mis sous pression, les Etats-Unis ont abouti à un compromis avec quatre pays en développement (Brésil, Inde, Kenya et Afrique du Sud) entériné le lendemain par les autres Etats membres. Reprenant le projet d'accord de décembre 2002 et sa procédure complexe d'accès aux dérogations, le compromis y ajoute une déclaration des pays s'engageant à utiliser le mécanisme « de bonne foi », dans des cas de « problèmes de santé grave » et sans que les médicaments génériques n'aient accès aux marchés du Nord. Cet accord, s'il permet de débloquent les négociations et ouvre enfin la porte à l'importation de médicaments génériques par les pays pauvres, ne remet pas suffisamment en cause la logique des brevets et ne représente donc pas une fin en soi.

Quelles sont les alternatives ?

Considérer l'accès à la santé comme un droit fondamental implique de ne plus considérer le médicament comme une simple marchandise. Comme l'affirme German Velasquez, coordinateur du Programme d'action sur l'accès aux médicaments des pays en développement de l'OMS, « L'accès au système de soins, perçu comme un droit fondamental, doit être protégé de façon active par les pouvoirs publics. Ne pas le faire, c'est accepter une société malade. Il est désormais clair depuis Doha que si les médicaments sont considérés comme de simples marchandises, la santé ne sera jamais autre chose qu'une extension du marché - où les cures et les traitements ne seront abordables que par ceux qui disposent d'un pouvoir d'achat suffisant. Il faut, dès à présent, considérer le médicament essentiel comme un bien public à l'échelle mondiale »[3].

Cette optique permettrait de garantir à chaque pays le droit de produire ou d'importer sur son territoire les médicaments « génériques » en cas de crise sanitaire, sans que cet accès soit limité à quelques rares maladies. Il faudrait également distinguer clairement les notions d'« invention » et de « découverte » afin de limiter l'octroi de brevets aux « inventions » et d'éviter tout brevetage du vivant. En ce qui concerne le financement de la recherche médicale, le Prix Nobel de la Paix 1999, le docteur James Orbinski (MSF), propose de mettre en œuvre un impôt mondial sur les ventes de produits pharmaceutiques et de charger l'OMS de gérer ces fonds pour mettre en œuvre un programme public de recherche. D'autres propositions similaires existent, comme l'institution d'un impôt supplémentaire sur les ventes de cigarettes.

Contact pour cet article. Arnaud.Zacharie@CNCD.BE

[1] OMS, « Mondialisation et accès aux médicaments. Perspectives sur l'accord Adpic de l'OMC », Genève, 1999.

[2] L'article 30 de l'Adpic stipule que « Les Membres pourront prévoir des exceptions limitées aux droits exclusifs conférés par un brevet, à condition que celles-ci ne portent pas atteinte de manière injustifiée à l'exploitation normale du brevet ni ne causent un préjudice injustifié aux intérêts légitimes du titulaire du brevet, compte tenu des intérêts légitimes des tiers ».

[3] German Velasquez, « Hold-up sur le médicament », Le Monde Diplomatique, juillet 2003.

OMC, un état des lieux (1) - Les sujets de Singapour

Par Gérard Surdez

Les sujets de Singapour :

Investissements, Concurrence, Marchés publics, Facilitation du Commerce

Un accord sur les modalités de négociation sur ces sujets avant Cancun apparaît dur à obtenir en raison même d'une absence d'accord sur ce que terme de "modalités" implique. Beaucoup de PED (Pays en Développement) ont établi un lien entre ces sujets et les négociations qui se déroulent dans d'autres organes de l'OMC, que ce soit en matière agricole, dans le domaine de l'application des accords ou du traitement Spécial et Différencié qui n'ont pas connu de progrès significatifs à ce jour.

Lorsqu'en 1996, la Déclaration Ministérielle de Singapour a donné mandat pour l'établissement de groupes de travail chargés d'analyser ces sujets, la plupart des PED n'ont pas été convaincus de la nécessité de négocier des règles multilatérales les concernant. Ils les ont surtout considérés comme des sujets qui intéressaient en premier lieu les économies développées. Ils estiment que le système commercial multilatéral ne se prête pas à au traitement des principaux défis qui se trouvent au cœur des investissements de l'étranger. En fin de compte ces qui pro quo ont fait de ces sujets un élément de marchandage entre les parties demanderesses (essentiellement les pays riches) et leurs opposants.

A Cancun les modalités sur tous ces sujets (y compris le moment et la nécessité ou non de lancer les négociations) devraient être décidées par consensus explicite. Ceux qui les soutiennent, interprètent le terme de modalités sous ses aspects procéduraux, sur ce qu'ils doivent englober et comment les rendre obligatoires. Les PED ont indiqué de façon forte que "le

consensus explicite", n'existait pas (voir la réponse du 8/07/2003 de 12 d'entre eux aux propositions de l'UE sur <http://www.france.attac.org/site/page.php?idpage=2583&langue=>

Alors que les PED estiment qu'une convergence sur certains des aspects substantiels portant sur ces sujets est la condition préalable à tout consensus, la plupart des demandeurs (pays de l'OCDE) partent du point de vue qu'il est préférable d'en laisser l'initiative aux négociateurs. Le projet de texte pour Cancun rendu public le 18 Juillet laisse ouverte la possibilité entre adopter les modalités par consensus explicite ou décider de toute autre option.

Relations entre Commerce et Investissements : (§ 22 de la Déclaration de Doha).

Principaux problèmes soulevés :

Les opposants voudraient en réduire le champ et le définir de façon étroite.

Ils ne sont toujours pas convaincus des bénéfices qu'ils pourraient tirer de règles s'appliquant de façon contraignante. Ils soulignent par contre les coûts et la lourdeur de leur application. Ils estiment que des politiques nationales et régionales souples, non contraignantes, en matière de concurrence ou de facilitation du commerce conviendraient mieux à leurs besoins de développement, industriel notamment. Ils s'interrogent sur la légitimité de l'OMC en tant que forum en raison du déséquilibre des pouvoirs qu'on y connaît, en particulier par rapport à la mise en œuvre de ses obligations.

Les principales controverses ont tourné autour de la définition des "investissements" (IDE de long terme ou investissements de portefeuille de court terme) et des "investisseurs", de la transparence (obligations des investisseurs : voir <http://www.france.attac.org/site/page.php?idpage=2594&langue=>), de l'assistance technique et d'une approche à l'égard des modalités par "listes positives" du type AGCS (un pays n'est pas concerné par l'accord s'il n'engage pas son secteur de façon formelle) comme défendue par l'UE, plutôt qu'une libéralisation généralisée ou un dispositif d'exceptions spécifiques aux obligations générales. Les PED ont exprimé leurs inquiétudes au sujet du concept de "libéralisation progressive" qui est à la base de l'AGCS et des difficultés de revenir sur les engagements une fois ceux-ci pris. L'UE reconnaît elle-même que la procédure permettant au Membre qui voudrait "modifier ou retirer tout engagement inscrit dans sa liste, pour autant qu'il suive certaines procédures [...] n'est effectivement peut-être pas toujours simple dans la pratique". ! (voir § 9 dans <http://www.france.attac.org/site/page/php?idpage=2595&langue=>). On a discuté jusqu'où les règles de l'AGCS

et sur les investissements pouvaient être complémentaires et comment éviter leur redondance. Les obligations spécifiques demandées aux investisseurs portent aussi bien sur les transferts de technologie que sur leurs responsabilités vis-à-vis du consommateur ou de la protection de l'environnement.

La controverse s'est étendue au besoin d'arrimer tout éventuel accord sur les investissements au système de règlement des différends de l'OMC (contradiction entre le système d'arbitrage de l'Etat investisseur et les mécanismes de règlement des différends d'Etat à Etat en vigueur à l'OMC).

Au sujet des transferts de technologies, la discussion porte sur la capacité des différentes économies à pouvoir s'en saisir.

Les discussions sur la possibilité du pays hôte de sélectionner les IDE en favorisant leurs entreprises locales n'ont pas apporté de progrès substantiels.

Il y a eu un large accord pour que soient appliquées les exceptions générales et défensives qui se trouvent dans d'autres accords de l'OMC à tout futur accord sur les investissements et qu'il soit suffisamment souple face aux problèmes de balance de paiement et aux mesures de sauvegarde pour prévenir les abus.

Relations entre Commerce et Concurrence : (§ 23 de la Déclaration de Doha).

Les discussions jusqu'ici ont surtout révélé le fossé qui séparent les demandeurs d'un accord multilatéral (UE, Japon) et les PED (Inde). Des différences existent à l'intérieur même du camp des tenants d'un tel accord : quelle devrait être la nature et le champ des exceptions et sur d'autres sujets tel que celui sur la non discrimination.

La Thaïlande a insisté pour que les principes fondamentaux de la politique de concurrence incorporent un traitement spécial et différencié en faveur des PED.

La Suisse ou l'Inde ont proposé des exceptions au principe de non-discrimination (sécurité publique, politique industrielle nationale ou de développement). L'UE a tenté de répondre à ces inquiétudes en prétendant qu'un accord à l'OMC n'exigeait pas l'harmonisation des législations nationales en matière de concurrence.

L'Inde a continué à s'opposer à un règlement des différends devant l'ORD et a préféré, comme les USA, le Japon, la Corée ou l'Australie, un système de révision volontaire mais dans le cadre de la CNUCED.

Concernant la progressivité et la souplesse d'un tel règlement appliqué aux PED, les discussions ont surtout porté sur des éléments comme les exceptions, les exemptions ou les coûts de son application. L'UE a reconnu que certains aspects de l'exigence de

transparence entraîneraient des coûts administratifs supplémentaires et en a demandé une application progressive.

Transparence et Marchés Publics : (§ 26 de la Déclaration de Doha)

La transparence, en tant que moyen de lutter contre la corruption, est un des 3 sujets abordés dans le cadre des marchés publics à l'OMC (un autre a trait aux marchés publics dans le domaine des services). Le groupe de travail a mandat, depuis la Conférence de Singapour, de prendre en compte les pratiques gouvernementales en cette matière. Il s'est principalement axé sur la définition et le champ des marchés publics, les procédures de révision à la législation interne et de règlement des différends, la coopération technique et le traitement Spécial et Différencié.

Un grand nombre de PED s'inquiètent de l'intrusion de cette politique dans les affaires intérieures, de la lourdeur de ses obligations et des limitations aux marchés publics en tant qu'outil au développement qu'elle impliquerait. Ils préfèrent donc en réduire le champ de discussion. Ils s'interrogent également sur la nécessité de recourir en cette matière à des règles contraignantes pour régler les différends. Le rapport de son président met l'accent sur le fait que les PED manquent de l'expertise suffisante pour participer efficacement aux négociations et veut mieux dégager les implications d'un tel accord avant d'en aborder la phase concrète.

Facilitation du Commerce : (§ 27 de la Déclaration de Doha)

A ce jour les propositions émanent surtout des pays développés. Pour les USA, parvenir à un accord sur ce sujet constituerait un des résultats les plus importants pour le développement qui sortirait du Round de Doha. Les PED (l'Inde ou le Brésil entre autres) ont soulevé le problème de leurs capacités limitées pour une mise en pratique. Ils se sont demandés s'il était nécessaire d'établir de nouvelles obligations contraignantes et si les avantages excéderaient les coûts. Pour le Brésil, la meilleure façon de faciliter le commerce en faveur des PED est de supprimer les obstacles commerciaux et d'harmoniser les règles d'origine. D'autres (le Pakistan, la Malaisie, l'Inde, l'Indonésie et Cuba) ont rappelé qu'il s'agissait simplement de passer les règles en revue et non de véritables négociations. La plupart préfèrent que des efforts de facilitation soient faits au niveau national et régional plutôt que d'établir une harmonisation des règles au plan multilatéral.

Contact pour cet article. Omc.marseille@attac.org

Grève de la faim de militants de syndicats alternatifs en Sibérie

Par Carine Clément

Depuis le 25 août six militants de syndicats alternatifs de la région de Novosibirsk (Sibérie) sont en grève de la faim. Ils entendent ainsi attirer l'attention du grand public sur les pratiques de plus en plus arbitraires des directions d'entreprise envers les salariés et surtout les syndicats. L'objectif concret est d'obtenir le rétablissement à leur poste de deux leaders syndicaux, tous deux prenant part à la grève de la faim, licenciés en enfreinte de la loi pour le simple exercice de leur mandat syndical: Vladislav Baev, président du comité syndical de la compagnie aérienne "Sibir", et Tatiana Samsonova, adjointe au président du comité syndical de l'école d'art de la ville de Berdsk, dans la banlieue de Novosibirsk. La solidarité avec les grévistes de la faim, les salariés de la compagnie aérienne et les instituteurs/ices s'organise. Le 5 septembre sont prévus des rassemblements dans toutes les villes où la compagnie "Sibir" est représentée. Les syndicats alternatifs ont tous envoyé des lettres de protestation aux directions incriminées et s'apprentent à participer à ces actions. Des passagers ont émis l'idée de lancer un appel à boycotter la compagnie aérienne.

Tatiana Novaïa, la présidente de la coalition syndicale "Centrale syndicale régionale de Sibérie", elle aussi en grève de la faim, explique ainsi le sens de leur action: "nous avons déjà essayé tous les moyens légaux, rien ne marche; les meetings de protestation n'ont rien donné; la direction intimide les salariés et tente de discréditer les leaders syndicaux, de diviser le syndicat". Elle ajoute cette appréciation de la situation actuelle du respect des droits du travail en Russie: "depuis la réforme du code du travail, les militants syndicaux ressentent une aggravation de la violation des droits, un renforcement de l'arbitraire et des répressions anti-syndicales de la part des directions d'entreprise tout comme du pouvoir politique. Il leur faut des syndicats de poche, non de vrais syndicats combattifs. Nous les gênons dans leur logique. Il est donc important de mon point de vue de faire du bruit autour de cette affaire, pour enrayer cette dynamique. Il faut montrer que, grâce à des actions solidaires et déterminées, il est possible de faire reculer la direction et de faire respecter les droits des travailleurs et des syndicats".

Adresses pour soutien: Tatiana Novaïa: sibprof@online.nsk.su Adresses pour protestation: Direction de la compagnie "Sibir": info@s7.ru, pr@s7.ru, tel/fax: [7-38-32]22-68-30 Direction de l'école d'art: cultura@sibnet.ru, tel/fax: [7-383-41]200-93

(*) cooditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le



volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.